



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

17/02/2021

Dossier complet le :

17/02/2021

N° d'enregistrement :

2021-10760

### 1. Intitulé du projet

Démolition partielle et extensions du bâtiment existant SUPER U

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCI LE RIVAUD

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

LEGUET Francis

RCS / SIRET

3 4 7 | 9 4 2 | 1 4 6 | 0 0 0 3 1

Forme juridique

Société Civile Immobilière

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41a)	Réalisation de 137 places de stationnements supplémentaires ouvertes au public. - Nombre de places de stationnement existantes : 200 - Nombre total de places de stationnements projetées : 337

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le Projet sera décomposé selon 4 axes : NORD, SUD, OUEST, EST.

Au Sud : Extension de la surface de vente et la création de nouveaux laboratoires et chambres froides en rez-de-chaussée, réaménagement du mobilier froid et des gondoles de la surface de vente et de la ligne de caisse et de l'accueil suivant extension de la surface de vente, création de bureaux et d'un logement dédié au gardien en R+1 du supermarché et parking en lien avec la mairie, pose de 2029 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques en autoconsommation dont la production sera de 395 kWc, création d'un parking silo de 68 places en R+1 en lien avec le parking de la Mairie, dont le réaménagement fera l'objet d'une convention entre la collectivité et la SCI le Rivaud, et d'un bornage contradictoire entre les deux parties, création de locaux brut de béton dans un bâtiment Polyvalent en R+1, destinés à une salle associative de 49m<sup>2</sup>, un local U location de 49m<sup>2</sup> et un pôle médical de 99m<sup>2</sup>. Ces locaux feront l'objet d'une DACAM ERP ultérieure.

A l'Ouest : Démolition et la reconstruction des parties anciennes du magasin et agrandissement de la surface de vente, démolition, reconstruction et agrandissement des réserves. A l'Est : Par la démolition du mail et des bureaux et par la reconstruction d'une nouvelle entrée, aux espaces généreux pour requalifier la façade principale du magasin. Au Nord : Par la création d'un Drive, visible en entrée du site, requalifiant la façade Nord. Réaménagement et traitement paysager du parking existant.

## 4.2 Objectifs du projet

Le programme est composé en deux parties, la partie commerciale en rez-de-chaussée sur laquelle, à l'étage (R+1), prennent place, une salle associative, un local U location et un pôle médical dans un bâtiment polyvalent.

Le rez-de-chaussée est connecté à la ville basse tandis que l'étage est relié à la partie haute du centre bourg.

Cette composition permet de créer une progressivité programmatique pour s'accorder aux différents usages du lieu. Le super U, ouvert sur le carrefour-giratoire de l'avenue Fernand Pillot (ex-RD 18), sera irrigué par un important flux de clients qui auront, en majorité, un usage d'efficacité du lieu.

A contrario, l'étage, relié à la Mairie, au centre de loisirs, au groupe scolaire Robert Perret ainsi qu'à la place du marché, vise un usage plus polyvalent du lieu. Participant au développement du dynamisme de l'activité du centre-bourg de Galgon, cette partie haute du projet concilie un usage de détente avec une aire de repos et de jeux, un usage de loisirs avec de petites activités commerciales et associatives, mais il répond aussi à un besoin en développant dans le secteur médical.

L'objectif est de recréer du lien, les trois échelles de travail ont été :

- De venir lier le projet avec le centre bourg et les équipements alentours.
- De faire concilier architecture commerciale et architecture de centre bourg.
- De créer un dialogue programmatique entre équipements communaux et grande distribution.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le Projet de démolition partielle et d'extension du bâtiment existant consistera à :

- la démolition partielle du bâtiment existant sur la partie Ouest et Est du programme.
  - le réaménagement et l'extension de bâtiment sur l'ensemble de la zone.
  - la reconstruction de voie pour l'accès et de place de stationnement (essentiellement perméables : enherbées).
- Le stockage des eaux pluviales de la voirie et du bâtiment se fera par l'intermédiaire d'un bassin de rétention enterré type casier d'un volume totale de 836 m<sup>3</sup>. (le bassin de rétention aura une profondeur de 1,32m et 660m<sup>2</sup> de surface).  
Ce bassin de rétention sera munie d'un régulateur de débit de 6.7l/s (3l/s/ha) et d'une surverse en cas de pluies exceptionnelles. (voir en annexe calcul du volume de stockage des eaux pluviales de la voirie et des bâtiments).

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

le futur projet de réaménagement permettra de proposer une nouvelle surface commerciale en rez de chaussée, une salle associative, un local U location à l'étage et un pôle médical dans le bâtiment polyvalent.

Le rez-de-chaussée sera connecté à la ville basse tandis que l'étage sera relié à la partie haute du centre bourg.

La gestion du SUPER U sera confiée au gestionnaire du magasin dont le rôle sera de s'occuper de l'entretien des locaux de la voirie, des ouvrages associés et des réseaux divers.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de construire.
- Déclaration de loi sur l'eau.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Superficie de l'opération (graphique)	20 340 m <sup>2</sup>
- Superficie de la voirie et des places de stationnement	8 425 m <sup>2</sup>
- Superficie Bâtiments	7 412 m <sup>2</sup>
- Superficie Espaces Verts	4 503 m <sup>2</sup>
Surface de Plancher avant travaux : 4250 m <sup>2</sup> .	
Surface de Plancher après travaux : 7412 m <sup>2</sup> .	

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Commune de GALGON (33133)  
Rigole Est - SUPER U  
Parcelle Section AP n° :  
109-110-120-121-122-167-180-181-1  
90-201-202-203-204-205 et 206.

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 0° 16 ' 2 9 " O Lat. 4 4° 5 9 ' 3 6 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Démolition Partielle et extensions du bâtiment Super U existant à Galgon.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est en dehors de tout zonage de portée écologique au titre des ZNIEFF. L'étude de la parcelle n'identifie pas de similitudes fortes entre les éléments écologiques de l'emprise étudiée et les zonages listés dans les 5 km alentours.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en Gironde sur la commune de Galgon et n'est pas concerné par la Loi Montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Galgon n'est pas une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune n'est pas couverte par un PNR.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par ces périmètres. Aucun espace architectural, urbain et paysager de la commune ne bénéficie d'une protection réglementaire issue du code du patrimoine. La commune n'est pas concernée par des sites inscrits ou classés. Cependant, selon le ministère de la culture 2 monuments sont inscrits ou classés comme historiques sur la commune : L'Eglise de Queynac et l'Eglise Saint Seurin.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Galgon est couverte par : - Risques Inondations issus du Plan de prévention des risques inondation Vallée de l'Isle et la Dronne. Le site est en zone blanche du PPRI, soit aucun risque connu.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les données disponibles, le site est exclu des périmètres de protection des captages d'eau potable.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune n'abrite pas de site inscrit.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Le site natura 2000 directive habitat (Vallée de Saye et du Meudon - FR7200689) est situé à 300m à l'Est du Site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé n'est présent sur la commune.

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune,			

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'envergure du projet reste peu impactante. On ne peut considérer qu'il porte une incidence faible, d'après les données récoltées.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation du projet n'engendre aucune consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers : le projet est déjà artificialisé dans son ensemble.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site en projet n'est pas concerné par le risque inondation - Vallée de l'isle et la Dronne mais il est concerné par le risque retrait-gonflement des argiles en aléa fort.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-Des déplacements de véhicules seront liés aux flux de clientèle et de transport de marchandise du magasin SUPER U.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	- Légère nuisance sonore pour le voisinage lors des travaux de terrassement. - Des mesures d'évitement et de réduction des impacts lors de la phase chantier seront réalisées (voir annexe). - Le site est à proximité d'habitations (secteur Ouest, Est, Sud et Nord).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vibrations causées par les engins de chantiers.
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des candélabres seront installés le long de la voirie.</p> <p>Réduction des impacts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour réduire la luminosité, les candélabres seront réglés pour éclairer uniquement les espaces piétonniers, les places de stationnement et la chaussée. Une horloge permettra de régler la durée d'éclairage.</li> <li>- pour limiter la consommation d'énergie les luminaires seront équipés de LED (éclairage à basse consommation).</li> </ul>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-Libération de matière en suspension (particules) dans l'air lors des déplacements d'engins de chantier en faible quantité.
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Les eaux pluviales seront stockées dans un bassin de rétention enterré puis rejetées en débit limité (3l/s/ha) vers le réseau Eaux pluviales situé à l'Est de l'opération. Le bassin de rétention enterré sera équipé d'un séparateur à hydrocarbure en entrée de bassin permettant capter les résidus et les hydrocarbures. (captage des pollutions). Voir en annexe Notice Hydraulique.
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-le projet n'engendre pas d'impact car le rejet des eaux usées sera orienté vers le réseau d'eaux usées existant au niveau de RD 18.
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet n'engendrera pas de production de déchets à l'exception des déblais. cependant, durant la phase travaux des précautions seront prises :</li> <li>- les réservoirs seront remplis à l'aide de pompes à arrêt automatique.</li> <li>- le ravitaillement et l'entretien des engins de chantier (notamment les opérations de vidange) seront effectués sur des zones étanches entourées et reliées à un point bas permettant la récupération totale des eaux ou des liquides résiduels.</li> </ul>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun impact sur le patrimoine architectural, culturel et archéologique n'est à mentionner. Concernant l'impact paysager, les espaces non imperméabilisés ("espaces verts et stationnement en Evergreen") garantiront une bonne insertion du projet, par la plantation et le renforcement végétal à bases d'essences de haut jet non exogènes et en densité suffisante pour préserver et étoffer des écrans visuels. Le projet sera conçu pour offrir des perspectives visuelles respectueuses du paysage avoisinant.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement de la parcelle ne modifiera pas les activités humaines. la destination de la parcelle restera la même : aménagement d'un magasin SUPER U en extension.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Sans Objet.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

En phase des travaux un cahier des charges sera rédigé en définissant les directives d'un chantier respectueux de l'environnement (matériaux utilisés, comportements : tri / export des déchets de chantier...).

Le projet, à ce stade de l'étude, ne vient pas contraindre de dynamique écologique particulière, ni de périmètres reconnus pour ses qualités écologiques et fonctionnelles. La nature même du projet ne comporte pas de dynamique de perturbations forte, le site d'accueil étant déjà très aménagés et de très faible naturalité. Par ailleurs, il s'insère dans un environnement immédiat sans intérêt écologique significatif ceinturé par les habitations et les petits commerces. Les enjeux sont quasi nuls.

Mesures ERC :

Aucune zone humide n'est présente dans l'emprise en projet. A ce titre, aucun risque d'incidences sur ces écosystèmes n'est à mettre en avant du fait de la réalisation du projet. Aucune mesure « Eviter-Réduire-Compenser » n'est à préconiser dans le cadre de ce projet.

Le projet de démolition est d'extension sera intégré dans l'environnement proche et fonctionnement du centre Bourg.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne nécessite pas la réalisation d'une évaluation environnementale car :

- le projet de démolition partielle, d'extension de SUPER U à fait l'objet d'un diagnostic écologique préalable.
- Les zones à enjeux sont considérés comme nuls donc aucun impacts majeurs sur la zone d'aménagement.
- le projet se trouve à proximité d'une zone urbaine et entouré d'un maillage routier lié au centre bourg.
- Les impacts sur le milieu naturels et sur la santé humaine seront réduits du fait de la mise en place de mesures d'évitement et de réductions des impacts.
- Le projet est situé dans la zone UBc du PLU de la commune de Galgon, modification n°1 approuvée le 26/11/2020.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Notice Descriptive - Plan Etat des lieux, - Plan de Masse - Plan Eaux Pluviales - Coupes Etat des lieux et Projet - Plans de façades état des lieux et Projet - Insertions Photographiques - Extrait du plan et du règlement du PPRI Vallée de l'Isle et de la Dronne - Caractéristiques Générales du projet, Sensibilité Environnementale, Mesures d'évitement et de réduction des impacts - Notice Hydraulique

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

GALGON

le,

17/02/21

Signature



SCI LE RIVAUD  
Au Centre des 144-146  
2, Avenue Ferdinand Pilot  
33133 ORGIGNON  
TAL 05 07 74 30 07 - Fax 05 07 84 91 18  
SIRET 845 146 90011 - N°FIC 10004

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

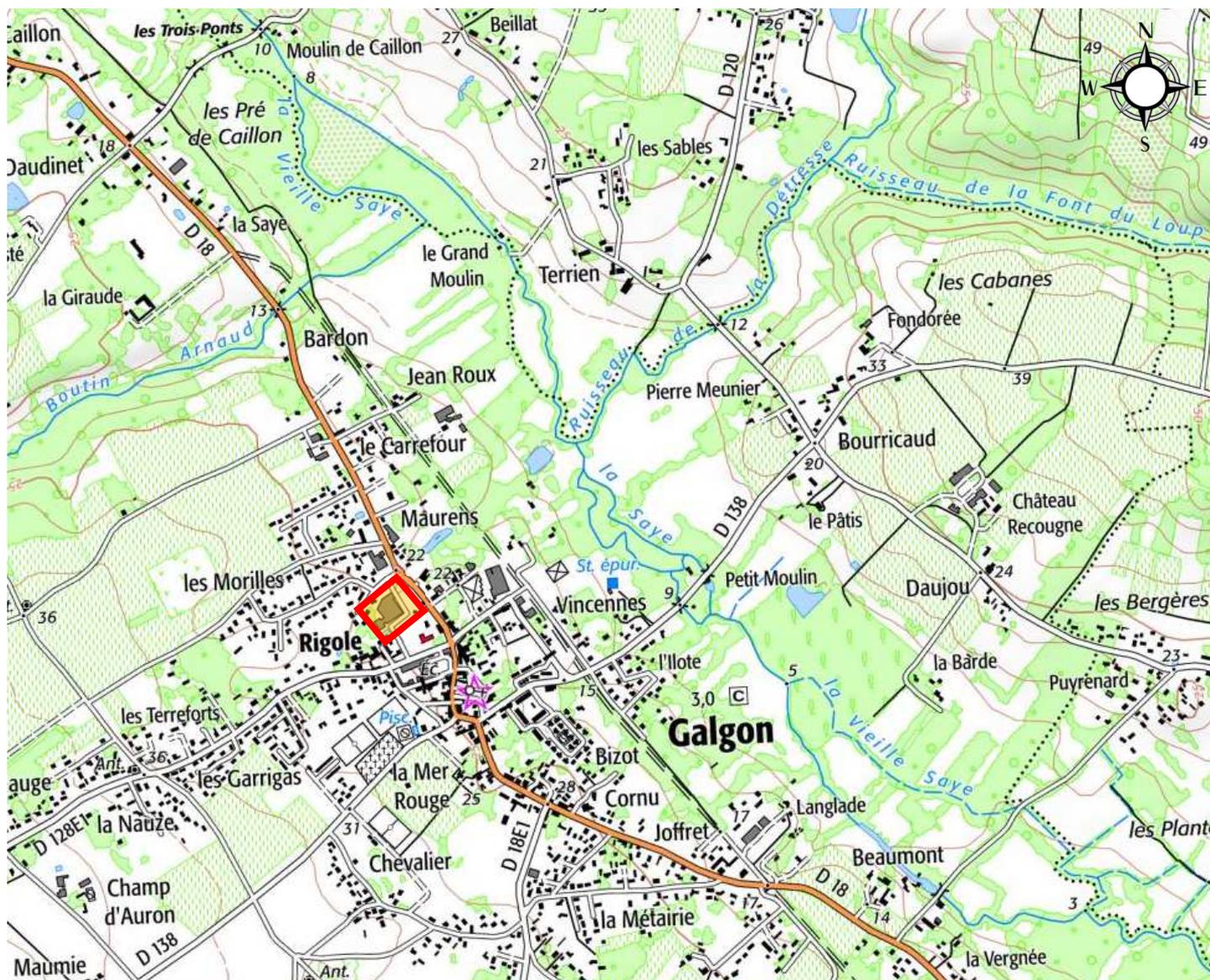
**PLAN DE SITUATION**  
**Commune de GALGON**

**Rigole Est**

Section : AP

Numéros : 109-110-120-121-122-167-180-181-190-201-202-203-204-205 et 206.

Dossier 201124 – février 2021 – Plan de situation



 Emprise du futur magasin SUPER U



**PARALLELE 45**

**PARALLELE 45**

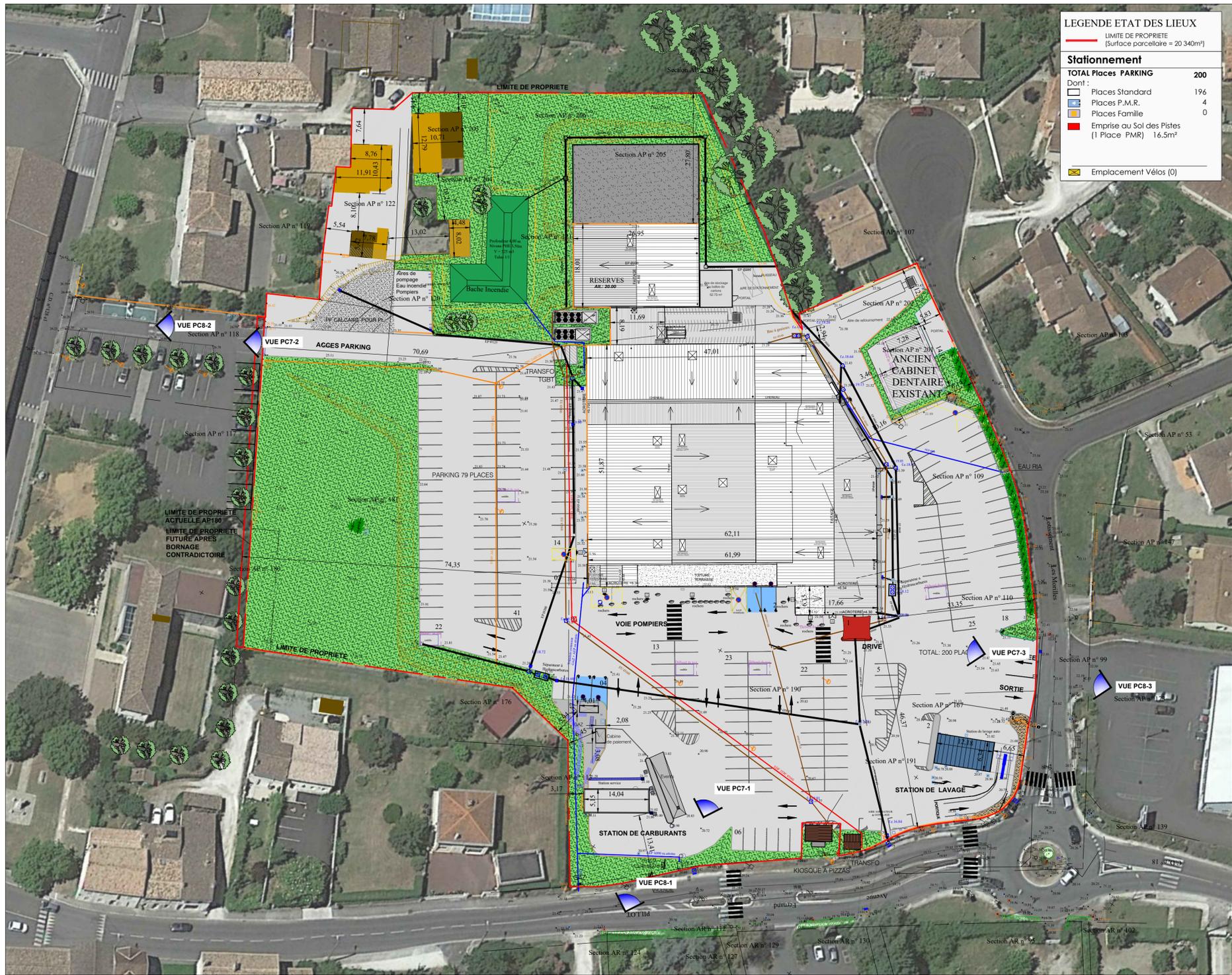
Société de Géomètres-Experts Associés

65, Avenue de la Côte d'argent  
B.P 5  
33680 LACANAU

TEL : 05 56 03 50 99  
FAX : 05 56 03 57 41

PLAN ETABLI  
A : LACANAU

Le : 16 /02/2021  
DOSSIER : 201124  
FICHER : 201124 – Plan de situation



**LEGENDE ETAT DES LIEUX**

— LIMITE DE PROPRIETE  
(Surface parcelaire = 20 340m²)

**Stationnement**

<b>TOTAL Places PARKING</b>	<b>200</b>
Dont :	
Places Standard	196
Places P.M.R.	4
Places Famille	0
Emprise au Sol des Pistes (1 Place PMR) 16,5m²	
Emplacement Vélos (0)	

**Légende:**

	Réseau EU
	Réseau EP
	Réseau EDF
	Réseau éclairage
	Tranchée commune Gaz + AEP

**MARRAUDINGENIERIE**  
GROUPE PHILIPPE MARRAUD

MARRAUD INGENIERIE SUD  
4 rue Pierre Mendès France  
BP 60  
47552 BOE  
Tel : 05 53 48 20 00  
Fax : 05 53 48 55 96

MARRAUD INGENIERIE SUD EST  
Parc de l'Escopade  
203 Av Paul Julien Rivet  
13100 LE THOUVENET  
Tel : 05 53 48 20 00

MARRAUD INGENIERIE OUEST  
Espace Performance  
La Fleurizy - 808 A Porte 16  
11 Bd Ampère BP20764  
44481 CARGUEFOU  
Tel : 02 28 23 68 00  
Fax : 02 40 47 32 46

MARRAUD INGENIERIE CENTRE  
Centre d'affaires Auvergne  
1517 rue du Pré la Reine  
63100 CIERMON FERRAUD  
Tel : 05 53 48 20 00

E-Mail: dessin@marraud.com  
www.groupe-marraud.com  
siren: 388 200 487 RCS AGEN

MARRAUD ARCHITECTURE  
4 rue Pierre Mendès France  
BP 60  
47552 BOE  
Tel : 05 53 48 20 00  
Fax : 05 53 48 55 96  
siren: 31 493 035  
N° d'inscription à l'ordre: 512 229

MAITRE D'OUVRAGE

**SUPER U**

**SCI LE RIVAUD**  
2, Avenue Fernand Pillot  
33133 GALGON

OPERATIONS

**DEMOLITION PARTIELLE ET EXTENSIONS  
DU BATIMENT EXISTANT**

LIEU

Rigole Est  
33133 GALGON

INDICE	DATE	OBSERVATIONS + MODIFICATIONS	PAR
A			
B			
C			
D			
E			
F			
G			
H			
I			
J			

**DEMANDE DE PERMIS DE  
CONSTRUIRE**

DESSINATEUR V.L

APPROUVE PAR  
chargé d'affaire  
chef de projet

Thomas Monléon

n° pièce  
administrative:  
**PC**

1ère émission :  
**DEC. 2020**

Echelle :  
**1-500ème**

N° de plan:  
**PC2.01**